



Commune de Légise

Rue du Chaudfour, 2 - B-6860 LEGLISE  
063 43 00 00 (01)



Wallonie

Annexe 26

## URBANISME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation.

Les demandeurs sont : SRL Maisons Baijot (5575 Patignies, Rue de Malvoisin, 38).

Le bien concerné est situé Rue du Chaudfour/Rue des Vieux Prés, à 6860 Légise et cadastré 1e division, LEGLISE, section D n°169N- 169S.

Le projet est de type : urbanisation d'un bien en vue de créer 10 zones de construction (pour 16 habitations unifamiliales) et création d'une voirie communale et présente les caractéristiques suivantes :

- Art. R.IV.40-1. § 1<sup>er</sup> 7° les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n°2 visées à l'article D.IV.41 ;
- Demande relative à l'ouverture ou à la modification de la voirie communale visée à l'article R.IV.40-1, §1<sup>er</sup>, 7° ;

L'autorité compétente est le Collège communal.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.41 - R.IV.40-1. du Codt. L'enquête publique a une durée de 30 jours. Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au
07/07/2025	14/07/2025	Administration communale de LEGLISE, le 12/09/2025 à 11 h	Collège communal Rue du Chaudfour, 2 à 6860 LEGLISE

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE les jours ouvrables de 8h30 à 12h et les samedis de 9h à 12h. Pour les consultations le samedi matin, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Brigitte MATHU (063/43.00.08 – [brigitte.mathu@communeleglise.be](mailto:brigitte.mathu@communeleglise.be)) ou Mme Orphise PERLEAU (063/43.00.02 – [orphise.perleau@communeleglise.be](mailto:orphise.perleau@communeleglise.be)).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE ou par courrier électronique aux adresses suivantes: [brigitte.mathu@communeleglise.be](mailto:brigitte.mathu@communeleglise.be) ou [orphise.perleau@communeleglise.be](mailto:orphise.perleau@communeleglise.be) ou remises à Mme Brigitte MATHU ou Mme Orphise PERLEAU dont le bureau se trouve à l'Administration communale - Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE. L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **PUR 2025/001**. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Brigitte MATHU ou Mme Orphise PERLEAU ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme - le conseiller en environnement - la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet est Mme Brigitte MATHU ou Mme Orphise PERLEAU dont le bureau se trouve à 6860 LEGLISE – Rue du Chaudfour 2.

Légise, le 26 juin 2025.

Rue du Chaudfour, 2 - 6860 LEGLISE | Tel - 063 43 00 00 (01) | Fax - 063 43 30 50 | Iban - BE40 091-0005078-63

Ouverture des bureaux : lundi au vendredi de 8h30 à 12h - mardi et mercredi de 13h à 16h

Permanences Population & Etat-civil : mardi de 16h à 19h et samedi de 9h à 12h

Le service Aménagement du Territoire n'est accessible librement que le matin et uniquement sur rendez-vous l'après-midi.

[www.communeleglise.be](http://www.communeleglise.be)